

Compte-rendu du conseil municipal du 18 novembre 2010

Transfert de compétences à la communauté d'agglomération

La communauté d'agglomération se propose de prendre, au titre des compétences facultatives, des compétences dans le domaine de la petite enfance, sur un certain nombre de thèmes dont les « Relais Assistantes Maternelles (RAM), lieux d'accueil enfants parents, création d'un pool spécialisé, information et orientation des familles sur le mode de garde, contrats enfance jeunesse et ludothèques.

Après délibération, le conseil municipal se prononce en faveur du transfert de compétence par 11 voies pour et 2 abstentions.

Acquisition d'un bien immobilier

Une propriété située au 3 rue de Chosson, en vente actuellement, présente un intérêt certain par sa contiguïté avec la billetterie du rocher et les perspectives qu'elle peut offrir en termes d'accessibilité et d'offre de services aux visiteurs. La parcelle a une superficie de 285 m² et permettrait un accès de plain pied à l'espace Saint Michel, depuis la rue Chosson.

Ne disposant pas encore de l'estimation des domaines, le conseil s'est néanmoins prononcé sur l'intérêt de l'acquisition (2 abstentions, 11 voix pour). Le conseil sera à nouveau saisi après fourniture de l'estimation par les services de France Domaine.

Droit de préemption urbain

Une information a été fournie sur les formes et les objectifs du droit de préemption urbain. Cette réflexion a été proposée entre autre pour repérer comment le DPU pourrait servir une politique locale de l'habitat sur la zone du bourg. Le conseil municipal se prononce à l'unanimité des membres présents sur les objectifs du droit de préemption sur la commune d'Aiguilhe : projet urbain, politique de l'habitat, activité économique, tourisme et culture, salubrité, patrimoine, dans la version simple du DPU.

Point sur les projets en cours

- Mise en valeur du rocher Saint Michel et accueil des visiteurs : le financement du réaménagement de l'espace situé entre la rocade et le délaissé de l'avenue de Bonneville est en cours d'étude. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la proposition de Mr le maire :

Coût total de l'opération	810 000 €
Subventions	
Région	126 250 €
Département	202 500 €
Com d'agglo	243 000 €
Reste à charge pour la commune	238 250 €

Le conseil sera à nouveau saisi après les décisions des financeurs sollicités. Le début des travaux est envisagé à l'automne 2011.

- Transfert des tennis

Le chantier se fera en deux temps :

- première tranche (début 2011) aménagement des 2 nouveaux courts de tennis
- deuxième tranche : construction du local technique

- Carrefour Jalavoux

Coût des travaux : 127 000 € (dont 7 880 € d'honoraires)

Projection financière

Afin de bien mesurer l'impact financier des investissements en cours ou à venir et se donner un cadre financier objectif, le Maire et l'adjoint aux finances ont proposé au conseil une projection financière sur les 3 années à venir.

Les options retenues par le conseil, à l'issue de cette présentation, sont les suivantes :

- Le conseil souhaite garder le plus longtemps possible comme marge de manœuvre financière, la fiscalité en ne touchant pas au taux d'imposition ;
- Le conseil fixe une barre du montant des annuités à 100000 € maximum, soit le tiers de notre capacité de financement actuelle ;
- Les emprunts sollicités devront s'orienter vers des remboursements de capital constant ce qui induit une réduction plus rapide des encours.

Kilométrage des rues et parkings

Pour l'année 2010, il est déclaré 13 199 mètres de rues et 2 124 mètres linéaires de places et parkings.

Voie St Clair

Le classement de la voie St Clair dans le domaine public est accepté à l'unanimité des membres présents.

Dotation Ecole

La dotation pour l'année scolaire 2010/2011 sera de 35 € par élève pour 74 enfants dont une somme de 2 590 €. Le conseil approuve la décision à l'unanimité.

Achat de défibrillateurs

Par 8 voix pour 2 abstentions et 1 contre, le conseil municipal décide l'achat de 2 défibrillateurs (l'un pour la salle polyvalente, l'autre pour le stade) pour la somme unitaire de 1 800 € plus 150 € de boîtier mural de protection.

Ecole numérique rurale

La demande de dotation pour l'école de la Coustette n'ayant pas été retenue, malgré la validation de son dossier, par manque de financement, le conseil souhaite ne pas prendre de retard dans l'équipement numérique de l'école.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'investir dans des équipements informatiques, qui permettront à l'école de conforter son image, de permettre aux enseignantes une pédagogie plus active et une implication plus forte des enfants dans l'appropriation du savoir.

Cet investissement se répartira sur deux années budgétaires.

Dans un premier temps (fin 2010) il comprendra 6 ordinateurs portables, 1 vidéoprojecteur ultra courte focale, 1 tableau interactif, un meuble de rangement et divers équipements pour un montant de 7500 € TTC. Un complément d'investissement pourra être réalisé en début d'année 2011.

Restaurant municipal de la ville du Puy

Le conseil donne son accord afin qu'une convention soit signée entre la ville du Puy en Velay et la commune d'Aiguilhe pour que les personnes de plus de 65 ans résidentes sur la commune puissent avoir accès au restaurant municipal du Puy en Velay, rue Dugesclin.

Plan prévention risque inondation

L'actualisation du PPRI est en cours de réalisation pour un aboutissement début 2013 pour ce qui concerne les rivières Loire, Borne et Dolaizon.

Sur Aiguilhe, 85 maisons et 365 habitants sont concernés par le risque inondation.

Mr Desage est en charge du suivi du dossier.

Prochain Conseil le 14 décembre à 18 h 30.